

Commission spéciale « Caritas »

Procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2025

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 12 et 19 mai 2025 ainsi que du 2 juin 2025
2. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »
- Rapporteur : Madame Taina Bofferding

- Adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Taina Bofferding, M. Jeff Boonen (remplaçant Mme Nathalie Morgenthaler), M. Georges Engel (remplaçant M. Mars Di Bartolomeo), Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, M. Gérard Schockmel, M. Marc Spautz, M. Tom Weidig, M. Charles Weiler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Noah Louis, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Mars Di Bartolomeo

*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 12 et 19 mai 2025 ainsi que du 2 juin 2025**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés à l'unanimité.

2. **8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »**

Les membres de la Commission spéciale considèrent des dernières demandes de modification du projet de rapport.

M. Charles Weiler (CSV) propose de préciser la date à laquelle la dernière demande d'accès aux documents a été formulée.

M. Tom Weidig (ADR) fait état de plusieurs éléments au niveau de la prévention de fraudes qui devraient être détaillés, notamment concernant les mécanismes de contrôle.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) et M. Charles Weiler (CSV) donnent à considérer qu'il a été convenu de ne pas aborder des détails complémentaires dans le rapport. Les détails afférents devront d'abord être discutés avec les acteurs du secteur social. Il reste cependant loisible aux orateurs d'aborder ces points lors du débat d'orientation.

Il est ensuite procédé au vote du projet de rapport qui est adopté à l'unanimité.

La Commission spéciale propose le modèle 3 pour le débat d'orientation sur le rapport.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact